



**COMPTE RENDU DES RUNIONS PUBLIQUES  
SITE NATURA 2000 « RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN ».**

**TENUES LES 11 ET 18 DECEMBRE 2014  
(PALEY – MORET-SUR-LOING)**

**FEDERATION DE SEINE ET MARNE POUR LA  
PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

**CONTACT :**

**Fédération de Seine-et-Marne pour  
la Pêche et la protection du Milieu  
Aquatique.**

**Tel fixe : 01.64.39.39.28**

**Mail : natura2000.riviere77@orange.fr**

**LIEU :** Salles des fêtes de Paley et de Moret-sur-Loing.

**ORDRE DU JOUR**

- Présentation de Natura 2000 et du site « Rivières du Loing et du Lunain » ;
- Présentation de la mise en œuvre de l'animation sur le site ;
- Echanges et débats.

**RESUME DE LA PRESENTATION**

Mr Léopold SARTEAU, président de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a introduit cette réunion par un discours et des remerciements.

Nous remercions les Communes de Moret-sur-Loing et de Paley de nous avoir permis de disposer des salles pour effectuer ces présentations. Ainsi que tous les élus, riverains et exploitants agricoles s'étant déplacés aux réunions pour s'informer et partager sur le site Natura 2000.

La présentation a été réalisée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, chargée de mettre en œuvre les préconisations du Document d'Objectifs, au travers d'Alexandre FERRE, animateur Natura 2000 et Klaire HOUEIX, chef de projet milieux aquatiques.

**La présentation est disponible en ligne sur le site internet** (Rubrique « Vie du site »)

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/rivieres-du-loing-et-du-lunain>

**RESUME DES ECHANGES**

**• L'animation Natura 2000**

*Toute la transparence a été faite sur l'animation du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ». Monsieur Copain, Maire de Treuzy-Levelay a expliqué que le maître d'ouvrage de l'animation Natura 2000 est la Communauté de communes Moret Seine et Loing, qui a mandaté la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique afin d'animer le site Natura 2000.*

*La somme allouée à l'animation du site été rappelée. Celle-ci comprend le temps de travail des agents de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour assurer cette mission. La Communauté de communes Moret Seine et Loing étant la structure animatrice, c'est elle qui avance les fonds, qui lui sont intégralement remboursés par l'Etat français.*



La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques est une association d'utilité publique et est agréée en qualité d'association de protection de la nature. Ses statuts comprennent des missions d'intérêt général comme la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ou l'éducation à l'environnement.

Un riverain a souligné la transparence de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la cohérence entre les propos tenus lors de la réunion et les actions menées, ainsi que le contenu du site internet. Il précise que ce type de réunion devrait être mené avec les services de l'état. Il est du devoir de la structure animatrice du site de faire remonter l'information auprès des services de la préfecture.

### • Suivis scientifiques – pêches électriques

Le suivi des populations piscicoles sur le site Natura 2000 est réalisé sur 8 stations de pêches électriques depuis 2010. Les analyses des suivis scientifiques (pêches électriques, suivis d'habitats...) sont disponibles en début de chaque année dans le Bilan des suivis scientifiques du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » (parution en janvier-février).

Les pêches réalisées antérieurement à 2010 n'ont pas été réalisées par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique mais par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) qui est une structure publique en charge de la police de l'environnement (sur les milieux aquatiques) et de suivis scientifiques sur l'ensemble de la Seine-et-Marne.

### • Les Contrats et la Charte Natura 2000

Les Contrats et la Charte Natura 2000 sont des engagements volontaires en faveur du milieu naturel. Ils s'adressent aussi bien aux personnes physiques que morales, tant que celles-ci sont propriétaires des terrains concernés. Les locataires des parcelles sont soumis aux engagements souscrits par le propriétaire. De la même manière, un locataire souhaitant bénéficier du dispositif, peut demander au propriétaire de souscrire à des mesures contractuelles.

Toute parcelle attenante au cours d'eau (Loing ou Lunain) comprise pour partie ou intégralement en site Natura 2000 peut faire l'objet d'un Contrat ou d'une Charte sur l'intégralité de la parcelle. Les Contrats disponibles dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 concernent la restauration et l'entretien de milieux naturels (coupe de peupliers, entretien de prairies, lutte contre les espèces invasives...). Au total, 21 mesures variées sont disponibles.

La Charte et les cahiers des charges des différents Contrats Natura 2000 sont disponibles sur le site internet (rubrique L'animation du site -> La contractualisation).

### • Espèces invasives

Une espèce invasive est une espèce exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi-naturels parmi lesquels elle s'est établie. Les espèces invasives figurent comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité, au même titre que le réchauffement climatique ou la destruction des habitats naturels.

Ces espèces, souvent plantées dans les jardins sont susceptibles de se répandre dans le milieu naturel et de concurrencer la faune et la flore locale. Elles conduisent à un appauvrissement de la biodiversité et donc à la disparition d'espèces.

Sur le site Natura 2000 une espèce végétale particulièrement problématique a été identifiée : la Renouée du Japon (Cf. Illustration ci-contre). Cette espèce est très dure à éliminer, des Contrats Natura 2000 spécifiques à l'élimination des espèces végétales envahissantes existent.



Renouée du Japon (© Jon Sullivan)



---

## • Politiques publiques, évolutions et articulations

*Les politiques publiques en matière d'environnement évoluent et peuvent parfois être en contradiction avec ce qui a été fait par le passé. Ces évolutions sont liées à la modification des usages et à l'amélioration des connaissances scientifiques. Le patrimoine naturel, actuellement en danger du fait des activités humaines devra être légué aux générations futures et nécessite donc d'être préservé. C'est pourquoi des politiques comme le rétablissement des continuités écologiques émergent à présent (aménagement ou arasement des ouvrages sur les rivières).*

*Les actions mises en œuvre sur le site Natura 2000 des « Rivières du Loing et du Lunain » sont le fruit d'un travail commun avec les acteurs locaux. L'animation Natura 2000 est associée aux différentes réunions et échanges ayant lieu sur le territoire. A titre d'exemple, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique travail avec le SMAGL (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing) sur le Loing et avec la Communauté de communes Moret Seine-et-Loing (détentrice de la compétence de l'entretien du cours d'eau) sur le Lunain.*

## • Respect des réglementations

*Une des principales problématiques sur le Loing est le non-respect des réglementations (constructions, aménagements de berges, pollutions du milieu aquatique...). Un certain nombre de riverains n'a pas connaissance de la Loi ou l'ignore délibérément. Des propriétaires ont signalés au cours de la réunion de Moret-sur-Loing que ces problèmes peuvent être accrus sur le Loing avec la présence de gens du voyage sur plusieurs endroits.*

*L'animation Natura 2000 et la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique n'ont aucun pouvoir de police en la matière. Seuls les communes et services de l'état (DDT, ONEMA) sont compétents pour intervenir.*

## • Régime intermittent du Lunain sur sa partie amont

*De la source du Lunain jusqu'à Lorrez-le-Bocage-Préaux, la craie présente une fissuration importante, qui est liée aux contraintes tectoniques régionales dans cette roche carbonatée. Ce réseau de fissures dit « karstique » augmente la perméabilité de l'aquifère induisant la présence de gouffres (ou bétoires) dans lesquels s'infiltré l'eau. Cette karstification entraîne des écoulements souterrains qui resurgissent sous forme de sources très importantes au niveau de Lorrez-le-Bocage-Préaux (début amont du site Natura 2000). Plus en aval, la craie est recouverte par des argiles à silex qui apportent donc au sol une relative imperméabilité. Le Lunain présente donc la particularité d'avoir un cours intermittent. Ce phénomène est naturel et ne doit pas être perturbé.*